



## ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (DocOb) NATURA 2000 « Baie du Mont Saint-Michel »

### Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation et de la Zone de Protection Spéciale

Le 11 octobre 2019, à Pontorson

#### Étaient présents :

M. AUBREE Michel, Président de l'Association des Éleveurs Utilisateurs du Domaine Public Maritime  
M. BEAUFILS Matthieu, Bretagne Vivante  
M. BELLANGER Aurélien, Responsable du pôle environnement de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et Conservateur de la Réserve Naturelle Régionale du marais de Sougeal  
M. BELLENFANT Joël, Manche Nature  
Mme BENOIT Héloïse, Chargée de mission politiques environnementales de la préfecture maritime Manche – Mer du Nord  
M. BERLAND Jean-Paul, Association Dinard Côte d'Emeraude Environnement  
M. BICHON Vincent, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel-Normandie  
M. BION Rodolphe, garde du littoral du Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche  
Mme BOUCHER Elodie, Responsable du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et Animatrice-Coordinatrice du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne  
Mme BUREAU Isabelle, Cheffe du service patrimoine naturel du Conservatoire du littoral Normandie - Syndicat Mixte Littoral Normand  
Mme CASTEL Marie Reine, Vice-présidente Manche du GRAPE de Normandie  
M. CONTIN Grégory, Président de l'Association de Chasse de Gibiers d'Eau d'Ille-et-Vilaine  
M. DEDIEU Karine, Chargée de mission golfe normand-breton de l'Agence Française pour la Biodiversité  
M. DELAUNAY Antoine, Conseiller départemental du canton d'Avranches  
M. DUMONT Laurent, Chef du pôle mer et littoral de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie  
M. DUPUY Raymond, Adjoint au Maire de Plerguer  
M. DURAND Jean-Pierre, Secrétaire du Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais  
M. DUSART Thierry, adjoint au préfet maritime Manche – Mer du Nord pour l'action de l'Etat en mer  
M. FRAIN Yannick, Président de l'Association des producteurs d'agneaux de prés salés d'Ille-et-Vilaine  
Mme FRANCOU Marie, Chargée de mission mammifères marins du Groupe Mammalogique Normand  
Mme GENIN Nathalie, Responsable des services du Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise et du Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais  
M. GOGUEL Bernard, délégué Antenne Rance-Emeraude de Bretagne Vivante

M. GRIVAUD Morgan, chargé de mission opérateur du site Natura 2000 baie du Mont Saint-Michel au Conservatoire du littoral Normandie - Syndicat Mixte Littoral Normand

M. GUEGUEN Alain, Pôle relations aux collectivités et ingénierie territoriale de la sous-préfecture de Saint-Malo

Mme GUILLORET Françoise, Présidente de l'Association Dinard Côte d'Emeraude Environnement

M. GUYON Gilles, Conseiller municipal de Saint-Guinoux

Mme HAMON Nolwenn, Chargée de mission pêche et aires marines protégées du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

M. HAREL David, Délégué à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine

Mme HEMON Audrey, chargée de mission environnement du Syndicat Mixte baie du Mont-Saint-Michel

M. HYACINTHE Fabien, Technicien du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

M. JACQUOT Marcel, Manche Nature

M. JAN Louis, Président de l'Association Littoral Pêche à Pied

M. JIGOREL Sébastien, Chef de l'unité Biodiversité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine

Mme JOUE Aurélie, Animatrice du syndicat mixte Bassin de la Sélune et InterSAGE de la baie du Mont Saint-Michel

M. LACOSTE Jean-Philippe, Délégué du Conservatoire du littoral Normandie - Syndicat Mixte Littoral Normand

M. LAURANSON Pierre, Président de l'Association de Chasse Maritime de la baie du Mont-Saint-Michel

M. LAVADOUX Didier, Président du Syndicat des guides de la baie du Mont Saint-Michel

M. LEBAIN Sylvain, Chef de projet territorial de la Chambre d'Agriculture de Normandie

M. LEBAS Jean-François, Responsable mission espaces naturels et paysages du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

M. LECHAPT Jean-Paul, personnalité qualifiée marais salés

M. LECROISEY Guy, Maire de Saint-Pair-sur-Mer

M. LEDARD Michel, Chargé de mission - référent milieu marin de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

M. LEFRANC Hugues, Chargé de mission de la Fédération départementale des chasseurs d'Ille et Vilaine

M. LEMAIRE Nicolas, Bureau environnement marin et gouvernance de la préfecture maritime Manche – Mer du Nord

M. LEPIGOUCHET Jean, Vice-président de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer et Président du Comité Départemental Manche de la Pêche Maritime de Loisir

Mme MALLET Nathalie, Responsable de la coordination des politiques publiques de la baie du Mont Saint-Michel de la sous-préfecture d'Avranches

M. MAZIERES Sébastien, Chargé du développement de la baie du Mont Saint-Michel de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

M. MEYZIE Bernard, Directeur-adjoint de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Mme MOULIN Coralie, adjointe cheffe de la division biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

Mme MOUREU Danièle, correspondante patrimoine mondial Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie

M. MURIE André, Adjoint au Maire de Céaux

M. MURIEL Michel, Président de l'Association des producteurs d'agneaux de prés salés de la baie du Mont Saint-Michel et de l'Ouest Cotentin

Mme NARME Lolita, Technicienne de l'Association des Éleveurs Utilisateurs du Domaine Public Maritime

Mme PENGUEN Janine, Adjointe au Maire de Plerguer

M. PERMANNE Marc, service départemental 50 de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

M. PIOT Jean, Vice-président de l'association Littoral Pêche à Pied

M. POISSON Samuel, Ingénieur territorial de l'Institut National des Appellations d'Origine

M. RICHARD Arnaud, chargé de mission secteur Normandie de l'Agence Française pour la Biodiversité

Mme ROBBE Sandrine, Adjointe au chef de pôle mer et littoral de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie  
M. ROYER Abel, Administrateur de l'Association de Chasse Maritime de la Baie du Mont-Saint-Michel  
M. SANSON Alexis, Maire de Beauvoir  
M. SENI Thierry, Vice-président de l'Association des guides de la baie  
M. THERET Alain, Président départemental d'Ille et Vilaine de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer  
M. VATTIER Laurent, Responsable de l'unité Forêt, Nature et Biodiversité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

**Etaient excusés :**

M. CHAPDELAIN Rémi, Maire de Sougeal  
M. DELAMAIRE Jaouen, Comité Régional Conchylicole Bretagne Nord  
M. DOREY Jérôme, Responsable de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales au service mer et littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche  
M. DUBOIS Stanislas, personnalité qualifiée hermelles  
Mme FILLINGER Laura, Chargée de mission politiques environnementales de la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
M. GABORIT Thibaut, Chef de service environnement - agriculture du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine  
M. HELIE Thierry, Président du Comité Régional Conchylicole Manche – Mer du Nord  
M. LAGOGUEY Vincent, sous-préfet de Saint-Malo  
M. LAPORTE Denis, Maire de Ducey-les-Chéris  
M. LECOMTE Thierry, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie  
M. LE MAO Patrick, personnalité qualifiée benthos et ornithologie  
Mme LEPELTIER Sabrina, Ingénieur du génie sanitaire de l'Agence Régionale de Santé Normandie  
Mme LE ROY Sylvie, Coordinatrice du SAGE Couesnon au Syndicat Mixte du SAGE Couesnon  
Mme MARTIN Marie-Pierre, Maire de Roz-Landrieux  
Mme MEZIANI Sofia, mission de coordination de la Direction interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord  
M. NICOLLE Jean-Christophe, Chargé de mission développement des filières et territoires du Comité départemental du tourisme d'Ille et Vilaine  
Mme RENARD Séverine, Chargée de mission Mont Saint-Michel à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie et au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
Mme RIVIERE-DAILLEN COURT Claire, Maire du Val Saint-Père  
Mme ROLLET Claire, Directrice de la station Ifremer - Laboratoire Environnement Ressources Bretagne Nord  
Mme ROUILLARD Roseline, Directrice du Comité départemental du tourisme d'Ille et Vilaine  
M. SCHRICKE Vincent, personnalité qualifiée ornithologie  
M. SEVIN Jean-Marie, Président de la communauté de communes Granville Terre et Mer et maire de Carolles  
M. THEBAULT Louis, Maire de Pleine-Fougères  
M. TRAIMOND Gilles, sous-préfet d'Avranches

**A décliné :**

M. LEBAS Pierre, Président de l'Association Amis du rivage de la baie du Mont Saint-Michel

---

## Ordre du jour :

- 1 - **Propos introductifs** (*Co-présidence : Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord et DREAL Normandie représentant le Préfet de la Manche*)
  - 2 - **Présentation de l'actualisation du plan d'actions du Document d'Objectifs Natura 2000** (*Conservatoire du littoral / Syndicat Mixte Littoral Normand*)
    - Le contrat Natura 2000 : exemple du marais de Sougeal (*Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel*)
    - Suivis ornithologiques des prés salés d'Ille et Vilaine (*Bretagne Vivante*)
  - 3 - **Présentation de l'actualisation de la charte Natura 2000 « Randonnées pédestres et équestres sur l'estran »** (*Conservatoire du littoral / Syndicat Mixte Littoral Normand*)
  - 4 - **Point d'étape de l'articulation entre Natura 2000, Ramsar et le volet patrimoine naturel du plan de gestion UNESCO** (*DREAL Normandie*)
  - 5 - **Questions diverses**
- 

### **1 - Propos introductifs (Co-présidence)**

Thierry DUSART introduit le Comité de pilotage en soulignant que celui-ci ne s'est pas réuni depuis le 20 novembre 2017 et qu'il est donc nécessaire de faire le point sur l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 en baie du Mont Saint-Michel. Suite à la mise en pause du projet de parc naturel marin il y a 2 ans, Natura 2000 a été réactivé pour les deux périmètres répondant aux Directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux.

Bernard MEYZIE représente le sous-préfet d'Avranches pour ce Comité de pilotage. Il présente rapidement l'ordre du jour et récapitule les démarches conduites depuis 2018 : de nombreux groupes de travail ont été réunis en baie pour permettre d'actualiser le plan d'actions du Document d'Objectifs en un document plus simple et plus lisible. L'objectif est également d'inscrire les travaux Natura 2000, Ramsar et UNESCO dans une démarche cohérente et concertée. Les travaux Natura 2000 menés sous l'animation du Syndicat Mixte Littoral Normand / Conservatoire du littoral permettent d'avancer significativement.

Jean-Philippe LACOSTE confirme que le Syndicat Mixte Littoral Normand / Conservatoire du littoral poursuit sa démarche d'animation avec Morgan Grivaud qui a succédé à Mickaël Mary en 2018.

### **2 - Présentation de l'actualisation du plan d'actions du Document d'Objectifs Natura 2000 (Conservatoire du littoral / Syndicat Mixte Littoral Normand)**

*Cf. diaporama téléchargeable sur le site : [littoral-normand.n2000.fr](http://littoral-normand.n2000.fr)*

Morgan GRIVAUD rappelle la démarche d'évaluation du Document d'Objectifs puis explique comment ont été mises en œuvre les 12 réunions de groupes de travail thématiques en baie. Cette démarche de concertation élargie a alimenté la rédaction d'un plan d'actions actualisé et allégé en 5 actions et 41 opérations répondant aux enjeux des territoires des sites Natura 2000. Un zoom est proposé sur plusieurs opérations.

Thierry DUSART note l'effort d'organisation, de rationalisation et d'ordonnancement du plan d'actions qui améliore sa lisibilité puis propose un temps d'échange avec la salle.

Bernard MEYZIE retient la notion d'accompagnement des porteurs de projets du site Natura 2000. Il est possible d'y mener des projets et il est également important de les travailler le plus en amont possible pour pouvoir les mettre en œuvre dans le respect des enjeux du site.

Thierry SENI souligne qu'à ce jour les récifs d'hermelles ne sont pas protégés et demande si des perspectives sont envisagées sur le sujet.

Sandrine ROBBE indique que le ver hermelle n'étant pas une espèce protégée, l'État était jusqu'à présent démuné d'outil juridique pour y adosser une réglementation de protection de type Arrêté de Protection de Biotope (APB). Elle précise que le dragage des récifs d'hermelles par des bateaux de pêches ne sont pas illégaux, bien qu'ils soient destructeurs. Cette situation est en passe d'évoluer depuis la création d'un nouvel outil juridique, l'Arrêté de Protection d'Habitat Naturel (APHN), qui est le pendant de l'APPB pour les habitats naturels. Suite à cette évolution, une nouvelle action visant à protéger les récifs d'hermelles est proposée dans le plan d'actions du DocOb.

Morgan GRIVAUD précise que l'opération 3.2 « *Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermetelles et du Gravelot à collier interrompu* » vise précisément à identifier l'outil le plus adéquat. L'APHN est une possibilité très intéressante pour préserver les récifs d'hermelles comme d'autres habitats à enjeux forts, tel que les cordons coquilliers. Ces deux habitats sont d'ailleurs également identifiés en tant qu'enjeux forts dans les stratégies de façade maritime et feront donc l'objet d'une attention particulière à double titre.

Coralie MOULIN demande si une évaluation de l'état de santé des habitats naturels est envisagée pour adapter les actions le cas échéant.

Bernard MEYZIE répond qu'une évaluation sera mise en œuvre en amont de la révision du Document d'Objectifs. En outre, la mise en place d'un tableau de bord prévu à l'action 1.13 du plan d'actions contribuera à suivre l'état de conservation des habitats et espèces au moyen d'indicateurs de suivi.

Pierre LAURANSON présente une étude réalisée au sein de l'Association de Chasse Maritime dans le cadre d'un stage, relative aux dérangements en baie du Mont Saint-Michel. L'étude a montré des problématiques manifestes, mais n'a pu être exhaustive, faute de temps. Une période de 2 ans serait nécessaire pour analyser l'ensemble des sources de dérangement. Un regret est exprimé quant au fait de n'avoir pu accéder à l'îlot de Tombelaine pour réaliser les suivis en période de fermeture réglementaire de l'îlot.

Sandrine ROBBE mentionne l'observatoire des usages (opération 3.5) ; il correspond à un dispositif qui vise justement à objectiver les pressions en baie et localiser les sources d'interactions potentielles entre activités humaines et enjeux naturels. Il est mené par l'Agence Française pour la Biodiversité en lien avec les suivis « phoques » réalisés par le Syndicat Mixte de la baie du Mont Saint-Michel.

Matthieu BEAUFILS indique qu'il a réalisé un suivi sur 6 ans (2013-2018) des populations de laridés, limicoles et passereaux au sein de la zone estuarienne pour le compte du Groupe Ornithologique Normand. Le protocole consistant en un comptage tous les 10 jours permet d'avoir une idée assez précise du niveau de dérangement sur les espèces ciblées.

Morgan GRIVAUD rappelle que la fermeture de l'îlot de Tombelaine entre le 15 mars et le 31 juillet vise à préserver la nidification des oiseaux et que le moindre accès cause du dérangement. Par ailleurs, au vu de la configuration de l'îlot, les observations sont bien plus adaptées depuis les alentours de l'îlot que depuis le rocher même où il n'est pas possible d'avoir une vision exhaustive, sauf à provoquer un dérangement majeur en accédant au pic de la Folie.

Pierre LAURANSON complète son propos en soulignant que la colonie d'échasses blanches présente sur le polder Saint-Avit est compromise par les aménagements réalisés dans le cadre

de la voie verte. L'accès est utilisé par des caravanes et camping-cars qui viennent stationner en sommet de digues créant un dérangement direct. Les effectifs ont ainsi chuté à 2 couples en 2019 contre 7 à 8 les années précédentes. L'association est en attente de réponses quant à l'autorisation ministérielle accordée au Conseil départemental de la Manche pour réaliser les travaux. Un passage en pied de digue pourrait être proposé.

Bernard MEYZIE indique qu'une réponse sera apportée dans le cadre du site classé.

Pierre LAURANSON souligne le fait que les marées recouvrent de moins en moins les prés salés de l'Est de la baie et que cela peut être mis en parallèle avec un ensablement accru de la petite baie. Cela a des conséquences importantes pour l'avifaune en contribuant à une continentalisation des herbues, avec notamment une prolifération des chardons en lieu et place de la végétation de prés salés.

Bernard MEYZIE indique que des scientifiques suivent ces évolutions dans le cadre des suivis liés aux travaux de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint-Michel. Une table ronde sera proposée à ce sujet lors de la prochaine Conférence de la baie. Il faut cependant prendre en compte le fait que la dynamique d'ensablement est une dynamique naturelle commune à l'ensemble des baies, conjuguée à des mouvements réguliers d'accrétion et d'érosion.

Bernard GOGUEL souhaite interroger le préfet coordonnateur sur l'absence de mesure forte de communication à l'attention du public relative à l'interdiction de circuler et stationner sur le Domaine Public Maritime. De nombreuses infractions sont toujours constatées sur le littoral d'Ille et Vilaine de la baie, malgré plusieurs condamnations du tribunal administratif.

David HAREL indique que le travail des services de la DDTM 35 est en cours sur le sujet et que l'Autorisation d'Occupation Temporaire pour la zone de stationnement sur le Domaine Public Maritime ne sera pas renouvelée en 2020 à Cherruex. L'Etat affirme sans réserve sa détermination à résorber ces problématiques dont les services actuels ont hérité. Des discussions sont engagées avec les élus locaux en ce sens.

Thierry DUSART explique qu'il convient de bien distinguer le rôle de coordination impliquant la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et le travail au quotidien où il revient à chaque partie de s'adresser à son préfet, autorité de proximité.

Yannick FRAIN interroge la DDTM quant à la verbalisation dont l'association pastorale d'éleveurs de prés salés d'Ille et Vilaine a fait l'objet pour avoir posé des panneaux de sensibilisation sur l'activité pastorale en bord de prés salés. Ces panneaux avaient été préalablement présentés en réunion aux services instructeurs, ce qui pose question quant à la coordination entre services. La convocation mentionne une pollution visuelle de la baie.

David HAREL précise qu'il n'est pas au fait de ce dossier qui ne relève pas de l'instruction DDTM, mais souligne que le panneauage ne peut être réalisé de manière non structurée en site classé.

Le Conservatoire du littoral étant attributaire de ce secteur de Domaine Public Maritime, un plan de gestion sera prochainement élaboré en concertation locale avec des outils de communication adaptés qui auront fait l'objet d'un consensus préalable.

Jean-Philippe LACOSTE précise que sur toute portion de Domaine Public Maritime, une procédure préalable est nécessaire pour apposer des panneaux. Le futur plan de gestion du Conservatoire du littoral visera effectivement à coordonner ce genre de thématique.

Bernard MEYZIE rappelle la nécessité pour les porteurs de projets de consulter les services concernés en amont de tout projet.

Morgan GRIVAUD confirme qu'une coordination importante est menée depuis plusieurs mois entre les services de la DDTM 35, de l'ONCFS 35, du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental 35.

Suite à ces débats, Bernard MEYZIE propose la validation du plan d'actions actualisé du Document d'Objectifs en prenant en compte l'observation formulée sur l'évaluation de l'état de conservation. Aucune objection n'ayant été formulée par le comité de pilotage, le plan d'actions est validé.

- **Le contrat Natura 2000 : exemple du marais de Sougeal (Aurélien BELLANGER – Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel)**  
*Cf. diaporama téléchargeable sur le site : [littoral-normand.n2000.fr](http://littoral-normand.n2000.fr)*
- **Suivis ornithologiques des prés salés d'Ille et Vilaine (Matthieu BEAUFILS – Bretagne Vivante)**  
*Cf. diaporama téléchargeable sur le site : [littoral-normand.n2000.fr](http://littoral-normand.n2000.fr)*

A l'issue de ces deux présentations, Bernard MEYZIE propose un temps d'échange à la salle.

Jean-François LEBAS souligne le rôle du Conseil départemental d'Ille et Vilaine dans la gestion mise en œuvre sur les Espaces Naturels Sensibles (marais de la Folie) et les terrains en propriété ou attribués au Conservatoire du littoral (prés salés d'Ille et Vilaine). La présentation réalisée par Bretagne Vivante illustre l'usage qui peut être réalisé des redevances agricoles perçues par le Département, l'étude ayant été financée intégralement grâce à ces fonds. L'objectif est de compléter la connaissance du patrimoine naturel des 850 ha d'herbus en vue de l'élaboration du plan de gestion. Des réunions seront organisées dans ce cadre courant 2020 auprès des éleveurs et chasseurs du Domaine Public Maritime.

Aurélien JOUE informe le Comité de pilotage que le syndicat mixte InterSAGE ne sera pas créé. L'association avait porté une étude sur l'évolution des herbus en 2013 ; il pourrait être pertinent de la reconduire. Dans la même logique, l'étude de l'INRA de Rennes envisagée sur les causes de l'évolution du chiendent maritime n'a pu être financée et mériterait d'être portée. Cela pose également la question de l'habitat d'herbu que l'on souhaite préserver, car la gestion par pâturage présente des limites et le recouvrement du chiendent maritime n'apparaît pas systématiquement problématique au vu de l'étude réalisée par Bretagne Vivante.

Jean-Philippe LACOSTE indique qu'au vu de ces expertises, le chiendent maritime peut effectivement apporter des gains localisés mais qu'il s'agit de pondérer cela au regard de son impact sur la fonctionnalité globale de la baie. Son développement n'est pas si positif car il traduit une continentalisation et un enrichissement accru du milieu.

Matthieu BEAUFILS précise que la présence d'un peu de chiendent maritime peut présenter des avantages, mais que son trop fort développement s'avère négatif en termes de biodiversité au sein des herbus. Il est donc toujours nécessaire de réaliser des actions de lutte ciblées pour limiter son expansion.

### **3 - Présentation de l'actualisation de la charte Natura 2000 « Randonnées pédestres et équestres sur l'estran » (Morgan GRIVAUD – Conservatoire du littoral / Syndicat Mixte Littoral Normand)**

*Cf. diaporama téléchargeable sur le site : [littoral-normand.n2000.fr](http://littoral-normand.n2000.fr)*

A l'issue de la présentation, Bernard MEYZIE propose un temps d'échange à la salle.

Thierry SENI indique que le travail autour de la charte Natura 2000 a été engagé depuis 2015. Pour les guides de la baie quelques points d'achoppement subsistaient, expliquant le peu de signatures jusqu'à présent. Le travail réalisé avec l'animateur Natura 2000 et les services de

l'Etat a permis d'établir un consensus sur le contenu proposé qui permet d'affirmer que les membres des associations de guides s'engageront prochainement dans la charte. Les guides ont le sentiment d'avoir fait leur part en termes de préservation et de sensibilisation à l'environnement notamment via le ramassage des déchets. Les panneaux de sensibilisation à l'enjeu Gravelot à collier interrompu apposés par le Groupe Ornithologique Normand vont dans le bon sens. Malheureusement, une grande part du public reste peu sensible à la question environnementale, générant des nuisances et des déchets en forte quantité, principalement aux abords du Mont et de la passerelle d'accès. La communication réalisée autour de la destination touristique « baie » paraît excessive, au vu de la forte fréquentation actuelle et des perspectives affichées (promotion et ouverture au tourisme chinois).

Didier LAVADOUX souligne le bien-fondé du label charte mais indique qu'il doit être respecté pour avoir une réelle valeur. Certains signataires actuels ne semblant pas respecter leurs engagements, il est indispensable qu'on se donne les moyens de s'assurer de sa bonne application.

Suite à ces interventions Bernard MEYZIE propose la validation de l'actualisation du volet « Randonnées équestres et pédestres sur l'estran » de la charte Natura 2000. Aucune objection n'est formulée par le comité de pilotage.

#### **4 - Point d'étape de l'articulation entre Natura 2000, Ramsar et le volet patrimoine naturel du plan de gestion Unesco (Laurent DUMONT – DREAL Normandie)**

*Cf. diaporama téléchargeable sur le site : [littoral-normand.n2000.fr](http://littoral-normand.n2000.fr)*

Le Conservatoire du littoral/Syndicat Mixte Littoral Normand est confirmé par le Comité de pilotage comme opérateur Ramsar.

Aurélien JOUE s'interroge sur la représentativité des acteurs conviés à la conférence de la baie et la mise en cohérence faite avec les invités au Comité de pilotage Natura 2000.

Bernard MEYZIE répond que l'association InterSAGE est conviée à la conférence de la baie au même titre que les collectivités locales et les représentants socio-économiques du territoire.

#### **5 - Questions diverses**

Thierry SENI précise que la mise en place de la charte Natura 2000 pour les traversées de la baie va de pair avec l'attestation de compétence nécessaire pour que les guides puissent exercer leur activité. Cette attestation requiert des formations validantes, des tests physiques et est soumise à renouvellement tous les 3 ans, permettant une réelle professionnalisation des guides. Une projection de photographies illustrant la problématique des déchets en baie est réalisée : problématique des pédiluves au pied du Mont, absence de tri sélectif, etc.

Bernard MEYZIE remercie M. SENI pour ces éléments de contexte qui illustrent les marges de progrès à poursuivre dans une baie visitée et attractive.

Michel MURIEL mentionne une dégradation importante des herbues de l'ouest à proximité du Mont Saint-Michel, suite à des travaux réalisés par le Syndicat Mixte de la Baie du Mont Saint-Michel et s'interroge sur l'organisation mise en œuvre.

Audrey HEMON répond que ces travaux répondent à des réparations nécessaires sur le seuil de partage. Cette période a été choisie car elle est optimale en termes de portance pour les engins et d'impact minimal pour les enjeux faunistiques. Le choix a été fait de ne pas aménager une piste de chantier et d'utiliser du matériel à faible portance adapté aux travaux en milieux humides. Un décompactage léger a été réalisé afin de favoriser la reprise de la végétation

après l'hiver, sur la base de retours d'expérience antérieurs. Les autorisations nécessaires ont été délivrées, définissant précisément les secteurs de circulation.

Thierry DUSART observe que le périmètre Natura 2000 est majoritairement marin mais que les sujets sont principalement liés aux enjeux littoraux. Les présentations faites ont été très instructives et illustrent les pistes d'amélioration qui doivent être poursuivies.

Les échanges étant achevés, Thierry DUSART clôture la réunion, en remerciant les participants au Comité de pilotage ainsi que la mairie de Pontorson pour son accueil.